



**COMITE DEPARTEMENTAL AVIRON DU RHONE**  
Maison Ravier - 7, rue Ravier, 69007 LYON  
Tél : 0 608 823 454 / Courriel : com.dar@wanadoo.fr

## **AIDES PARTICIPATIVES**

### **SAISON 2008**

***Toute aide participative du C.D.A.R., ne pourra être effective que sur présentation de factures ou justificatifs certifiés conformes et libellés au nom du club organisateur.***

***Toute facture présentée après la date de clôture des comptes (31 décembre 2008) ne sera plus admise et non payable.***

#### **I – REGATES ou EVENEMENTS SPORTIFS DE CLUBS**

L'aide du Comité portera exclusivement sur la sécurité utilisée lors de la régates ou autre événement sportif, officiellement inscrit dans les délais du calendrier de Ligue (à l'exception du championnat du Rhône, et Challenge Jeune rameur)

A savoir :

Médecin  
Secouristes  
Plongeurs

Forfait : ..... **450 €**

#### **Challenge du jeune rameur**

Le Comité alloue à l'organisateur une aide participative d'un montant de **(50 €)** pour l'achat des médailles.

#### **IV – CHAMPIONNAT DU RHÔNE** (Voir cahier des charges)

Cette régates doit obligatoirement être inscrite au calendrier officiel de la Ligue Rhône-Alpes (**fait par CDAR**), se référer au cahier des charges du Comité Départemental.

En cas d'annulation par cas de force majeure (crues – Intempéries – arrêtés préfectoraux), seuls les frais engagés et justifiés seront pris en considération.

#### **Aide :**

**Plafonnée au montant de la subvention allouée par le Conseil Général pour cette action.**  
**Ou au total du montant des factures si inférieur à la subvention**

R H Ô N E

LE DÉPARTEMENT

## V – FORMATIONS

Au début de chaque saison, (Octobre) adresser au Comité Départemental la liste des personnes concernées par une formation en prenant soin de préciser de quel type de formation il s'agit.

FORMATIONS	FORFAITS	PARTICULARITES
Initiateur	25 €	3/Club/an
Entraîneur	450 €	1/Club/an
Brevet professionnel	900 €	1/Club/an

Les dossiers de formations d'encadrement autres, feront l'objet d'une étude au cas par cas par le C.D.A.R afin de définir si le budget permet une éventuelle participation aux frais.

### Handisport :

Compte tenu du développement souhaité par nos autorités de tutelles d'une part, de la volonté forte de nos élus régionaux et départementaux sur ce sujet d'autre part, il apparaît opportun au Comité de mener une action d'aide participative sur la formation spécifique de l'encadrement auprès des clubs intéressés.

Module A (F.F.H)..... 70€  
Module B (F.F.S.A)..... 175€

## IV -MATERIEL SECURITE

Pour cette rubrique : Aide totale par club plafonnée à : **1 000 €**

Dont Coques           plafonnées à : **600 €**

Dont Moteurs         plafonnés à : **1 000 €**

Gilets de sauvetage, mise aux normes du matériel de bord des bateaux encadrement  
(Législation sévère.) Plafonnés à : **400 €**

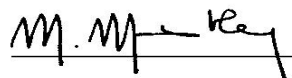
### Aide à la communication :

Le Comité souhaite soutenir les manifestations promotionnelles auxquelles vous êtes amenés à participer (expositions – fête du sport – sport dans la ville etc...) en mettant à disposition le Kit fédéral (4 panneaux) + le panneau du C.D.A.R. (Dans la mesure des disponibilités)

Les clubs intéressés peuvent réaliser leur propre panneau en bénéficiant d'un tarif groupé négocié par le Comité. (si commandes multiples)

Le Bureau.

Le Président



Michel MATHEY